

Réussir en Roumanie

La Roumanie et la sortie de crise

L'Évolution des principaux indicateurs

Le début de la concurrence pour la croissance économique – comment s'y adapter ?

Les investissements français en Roumanie

Les échanges franco-roumains

Les avantages de la Roumanie

Pourquoi s'installer en Roumanie ?

Roumanie 2011 – risque pays et perspectives

Les secteurs porteurs

L'agriculture – quelles perspectives ?

Les perspectives du secteur agricole en Roumanie

Les fonds européens en Roumanie – état des lieux

Les blocages de l'absorption des fonds structurels

Les formes juridiques de l'implantation en Roumanie et les relations franco-roumaines

Détaché /expatrié auprès d'une entreprise roumaine

Fiscalité des entreprises

Vers une flexibilisation du travail en Roumanie

LA ROUMANIE ET LA SORTIE DE CRISE

Avec une population de 21,5 millions d'habitants et un PIB de 116 mld € en 2009, la Roumanie est le deuxième pays de l'Europe Centrale et Orientale, après la Pologne et génère approximativement 1% du PIB de l'EU 27.

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne en 2007 a réuni les conditions d'un boom économique jusqu'en 2009, plaçant l'économie roumaine parmi les plus dynamiques de la région. Cette croissance a coïncidé avec l'arrivée d'investissements étrangers directs (IDE) d'une ampleur de 23 mld € entre 2006 et 2008. Ces investissements ont favorisé une baisse du chômage de 5.8 % et une croissance du salaire moyen réel de 30%.

La consommation finale enregistre une hausse significative, accompagnée d'une augmentation de 70% / an des crédits bancaires (dont 75 % de crédits à la consommation).

L'année 2009 marque l'entrée en récession de l'économie roumaine, avec un déclin du PIB de 7.1 % en 2009 et de 1.3 % en 2010, au delà de la moyenne EU qui était de 4.2% en 2009, contre une croissance de 1,8 en 2010.

Fin 2009, les exportations de la Roumanie augmentent, soutenues d'une part par la reprise économique d'autres pays et de l'autre coté par la priorité donnée par les entreprises roumaines à leur activité à l'export. Le poids des exportations dans le PIB a évolué de 30% en 2009 à 35% en 2010, mais insuffisamment pour compenser la baisse de la consommation finale qui chute de 8.2% en 2009, et des investissements (-25% en 2009).

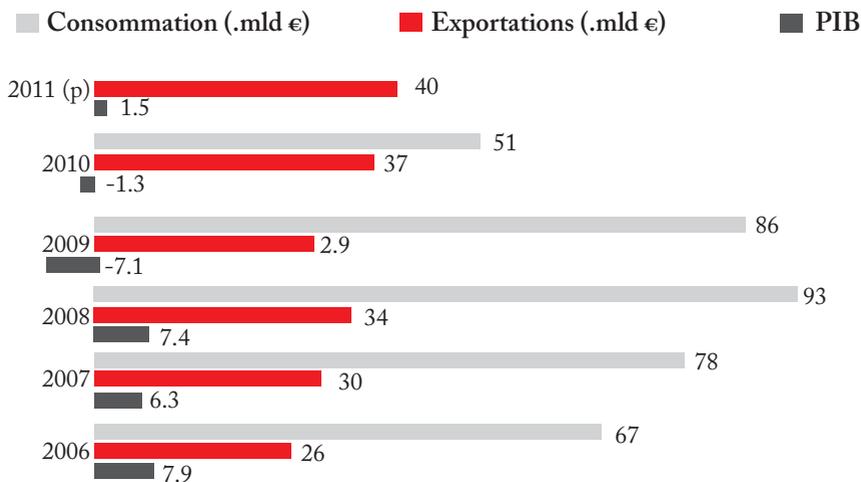
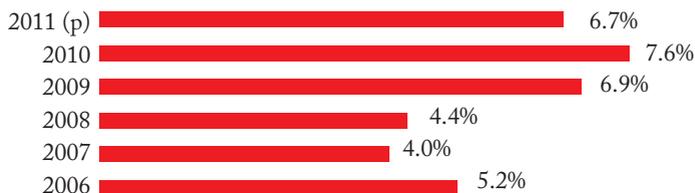
Les mesures agressives du gouvernement en 2010 (réduction de 25% des salaires des fonctionnaires, augmentation de la TVA de 19% a 24%) ont eu un impact négatif sur la consommation et l'inflation, mais ont contribué à la diminution du déficit budgétaire en dessous de 6.8 %.

L'année 2011 est prévisionnée comme la première année avec une croissance positive après 2008, sur un fonds de stabilisation de la consommation et d'augmentation des exportations.

Rédigé par PwC Roumanie, Juin 2011

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

L'Evolution du chômage



LE DÉBUT DE LA CONCURRENCE POUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE – COMMENT S'Y ADAPTER ?

78% des chefs d'entreprise roumains estiment que, sur les deux prochaines années, la concurrence est à la hausse sur le marché interne. 62% des chefs d'entreprise roumains affirment que cette hausse sera déterminée d'un côté par l'arrivée de nouvelles compagnies originaires des marchés développés et de l'autre par les acteurs existant dans les pays émergents.

48 % des répondants roumains (contre 61 % au niveau mondial) perçoivent la marque et la réputation comme essentielles dans la lutte pour la compétitivité ce qui déterminera probablement une hausse des efforts marketing.

39 % de répondants roumains considèrent la compétitivité des coûts de ventes, de distribution et des services comme étant le facteur déterminant pour qu'une entreprise puisse s'adapter rapidement aux fluctuations du marché. Le facteur suivant serait la flexibilité organisationnelle.

87 % des répondants roumains estiment que la meilleure façon de stimuler la croissance est l'accès à des nouveaux marchés. L'innovation occupe une place centrale au niveau global, les entreprises comptant sur des nouveaux services et produits pour augmenter leurs ventes sur les marchés où elles sont déjà présentes. En Roumanie, 70% des entreprises estiment que leur croissance sera déterminée par des nouveaux services et produits. Par rapport aux répondants au niveau global qui privilégient les nouveaux produits pour couvrir les besoins du marché, les roumains ont investi dans des processus de production et technologies plus flexibles.

La tendance générale indique une hausse des prix avec l'inflation et une diminution des marges, dans le contexte de l'augmentation des coûts. Les principales raisons : réduction de la demande, l'inflation des

coûts de production et l'inflation de la main d'œuvre. Dans ce contexte, 35% des roumains interrogés affirment que leurs entreprises prévoient la réduction des coûts de 11% à 20 %, 17% déclarent leurs intentions de réduire de 5% à 10% et 17% veulent réduire de plus de 20%.

Les principaux leviers : l'adaptation du nombre d'employés aux conditions du marché, l'augmentation de l'efficacité à travers la formation et l'utilisation des technologies meilleures pour les ventes, la promotion et la distribution.

Parmi les moyens de financement de la croissance, plus de 50% des répondants donnent comme source première la trésorerie. Pour les chefs d'entreprises roumains, les principales sources sont : la vente d'actions (44%), les émissions d'obligations (35%), la vente des actifs non-essentiels (26%).

Etude « Competing for growth », Ernst&Young

LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS EN ROUMANIE

UNE POSITION STRATÉGIQUE DANS L'ÉCONOMIE ROUMANIE

Fin 2008, le stock des investissements français en Roumanie était estimé à plus de 7 mld €, positionnant la France à la troisième place des investisseurs étrangers.

Une étude réalisée par ICAP, fin août 2010, montre que 3000 sociétés à capital français étaient actives en Roumanie, avec plus de 110 000 employés. Ces entreprises enregistraient un chiffre d'affaires cumulé annuel de 13,4 mld € fin 2009, contre 11,8 mld € en 2008.

Les investissements français en Roumanie sont pérennes, faisant preuve d'une stratégie à moyen et long terme, basée sur une appréciation réaliste du marché. Souvent leaders dans leur secteur, les entreprises françaises ont surtout investi dans l'industrie et les services.

Synthèse par Ubifrance – Mission économique

LES ÉCHANGES FRANCO ROUMAINS EN 2010

Après une chute d'environ 10% en 2009, les échanges commerciaux franco-roumains ont rebondi de 23% en 2010. Ils retrouvent ainsi un niveau supérieur à celui d'avant crise, totalisant la somme record de 5,5 Mds d'€. La crise a cependant touché inégalement importations et exportations et inversé le solde commercial entre nos deux pays : d'un excédent de 452 millions d'€ en 2008, la France est passée, en 2010, à un déficit de 486 millions d'euros. Deux raisons principales à cela : le succès des véhicules Dacia en France, qui a dopé les exportations roumaines, et l'effondrement du marché local, qui a privé les importations françaises de débouchés en Roumanie. Les produits industriels, qui incluent les matériels de transport, continuent de dominer la structure du commerce franco-roumain : ils représentent 69% du total de nos échanges en 2010. En leur ajoutant les biens d'équipement, on obtient 95% du commerce bilatéral.

Les importations françaises de biens et services roumains ont atteint un maximum historique de 3 Mds d'€, après une hausse continue sur les dix dernières années et notamment un bond de +30% en 2010. Les importations de matériels de transport, qui ont augmenté de 38,4%, expliquent, à elles seules, la moitié de cette hausse. Elles sont en fait composées quasi-exclusivement de véhicules Dacia, dont les ventes en France ont dépassé les 100 000 unités en 2010, soit 71% de plus qu'en 2009, pour un chiffre d'affaire de plus d'1 Md d'€. Les exportations roumaines ont notamment bénéficié d'un regain de compétitivité de la base productive roumaine.

Les exportations françaises vers la Roumanie, après une chute de 20% en 2009 due à la dégradation de la demande intérieure roumaine, retrouvent leur niveau de 2007 avec une augmentation de 15% en 2010, qui porte leur valeur à 2,5 Mds d'€ (proche du maximum historique atteint en 2008 : 2,7 Mds d'€). Le redémarrage des exportations françaises en 2010 est plutôt lié à un effet d'entraînement exercé par les exportations roumaines qu'à une amélioration de la demande interne. L'évolution la plus notable concerne en effet les biens d'équipement, dont les exportations ont augmenté de 27%.

Au total, la France a conservé, en 2010, sa place de 3ème partenaire commercial de la Roumanie, derrière l'Allemagne et l'Italie et devant la Hongrie. Elle reste 3ème client et 4ème fournisseur de la Roumanie, avec respectivement 8,5% et 5,9% de part de marché, mais se voit de plus en plus concurrencée par les pays émergents, tels que la Chine, désormais 5ème fournisseur (5,5% de part de marché).

Synthèse par le Service économique de l'Ambassade de France

LES AVANTAGES DE LA ROUMANIE

Deuxième plus gros marché d'Europe Centrale et de l'Est après la Pologne, la Roumanie a été un pôle attractif pendant les années d'expansion économique. Malgré ces dernières années difficiles, la Roumanie reste un des marchés les plus importants de la CEE. Les facteurs clés d'investissement pour les investisseurs étrangers en Roumanie sont en général l'accès à de nouveaux marchés en croissance et la réduction des coûts.

Le pays offre des opportunités de croissance par la taille significative de son marché et par son stade de développement qui n'a pas encore atteint la maturité. La Roumanie est aussi un nœud logistique au centre de 3 futures voies de transport en Europe (no. 4,7 et 9). Trois autoroutes sont en cours de construction, et permettront de traverser le pays d'Ouest en Est. Le port de Constanta sur la Mer Noire est en fait la porte d'accès au marché européen par le Sud-Est. Il se trouve à l'intersection entre les routes commerciales européennes Est-Ouest mais aussi Europe-Afrique du Nord-Moyen Orient-Asie et a environ 300 km du Bosphore. Ce port permet d'accueillir des bateaux à grande capacité (165,000 tpl) pour tous types de marchandises et de traiter 85 mil. de tonnes par an.

L'environnement économique roumain offre aux entreprises internationales l'opportunité d'établir ici une plateforme européenne pour pénétrer de nouveaux marchés, internationaliser sa production et établir de nouveaux partenariats en matière d'approvisionnement ou de sous-traitance.

FACTEURS ÉCONOMIQUES FAVORABLES POUR LA RÉDUCTION DES COÛTS

La Roumanie s'est aussi avérée attractive pour les investisseurs par le fait de facteurs économiques favorisant la réduction des coûts comme le coût de la main d'œuvre, les coûts d'énergie et les taxes.

En ce qui concerne l'énergie, la Roumanie dispose de réserves naturelles de gaz qui alimentent le pays en ressources énergétiques à un coût inférieur aux pays voisins.

La Roumanie dispose d'un grand pôle de main d'œuvre qualifiée (population active : 10.2 millions de personnes, dont 9.5 millions réellement en poste selon l'Institut National de Statistique- INSE) dont les salaires sont comparativement plus bas qu'en République Tchèque, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne et dans la plupart des secteurs d'activité. Une main d'œuvre pas chère (en 2010, le salaire net moyen national s'élevait à 320 Euro et le salaire minimum à 141 Euro – les moyennes étant bien sûr plus élevées pour les principaux centres urbains comme Bucarest) est une des motivations principales dans le choix des investisseurs pour la Roumanie. Le système universitaire est généralement bien apprécié, tout particulièrement dans les domaines techniques, bien que les chefs d'entreprise roumains et étrangers ont mis la pression pour une réforme d'un système universitaire qu'il juge obsolète pour le faire mieux correspondre aux besoins du marché actuel qui est conduit par l'innovation.

Les compétences des ouvriers, ingénieurs, informaticiens roumains sont reconnues par les managers étrangers. Ils sont aussi appréciés pour leurs grandes capacités à parler les langues étrangères : en premier l'anglais, mais ensuite, le français, l'italien, l'espagnol et l'allemand. Ce facteur linguistique a constitué une motivation et un facteur clef de succès pour les sociétés étrangères qui ont installé ou délocalisé en Roumanie leurs centres de services centralisés, services clients, call centers, centres de recherche et développement en technologie, centres informatiques.

Les besoins en main d'œuvre ont diminué du fait des nouvelles conditions économiques internationales et par conséquent les attentes en matière de salaire sont à la baisse.

La Roumanie a un des taux d'imposition sur les sociétés les plus bas en Europe – 16 % sur le résultat comptable. Les dividendes distribués à une société roumaine font l'objet d'une retenue à la source de 16% depuis le 1er juillet 2010. Les dividendes distribués à une société étrangère ou à une personne physique non résidente sont soumis également à une retenue à la source de 16%, sauf si les dispositions de la convention fiscale de non double imposition ou de la directive mère-fille prévoient un taux minoré.

Suite à l'augmentation du taux de TVA en juillet 2010 de 19% à 24% pour remplir rapidement les caisses de l'Etat, le gouvernement a laissé entrevoir qu'il souhaitait stabiliser le système fiscal cette année, voire l'alléger: le Ministre des Finances a récemment suggéré que les charges sociales payées par les employeurs pourraient être réduites les prochains mois. Des discussions actives sont en cours autour d'un nouveau code fiscal qui reflèterait davantage les besoins économiques du pays. La nouvelle législation serait rédigée avec l'assistance d'un Conseil de la politique fiscale, incluant des associations professionnelles, des représentants du monde des affaires et des chambres de commerce.

LES BARRIÈRES À L'ENTRÉE SONT FAIBLES.

La législation roumaine prévoit des dispositions spécifiques pour les investissements étrangers. Elle autorise les investisseurs étrangers à participer à la privatisation et à accéder au marché domestique. Il n'y a aucune limite sur les participations étrangères dans les sociétés commerciales roumaines. Elles peuvent être 100% étrangères bien que les partenariats soient plus fréquents et elles peuvent rapatrier à l'étranger 100% des bénéfices après impôts. Les étrangers peuvent aussi participer à la gestion et l'administration de leurs investissements en Roumanie et assigner leurs droits et obligations à d'autres investisseurs roumains ou étrangers.

Les investisseurs étrangers, sociétés ou personnes physiques d'un Etat membre de la communauté européenne, qui sont résidents en Roumanie peuvent acquérir des terrains depuis la date d'entrée de la Roumanie dans la CEE. Néanmoins, ils ne peuvent pas acquérir directement des terres agricoles, des forêts et des terres de sylvicultures pendant une période de 7 ans après la date d'entrée de la Roumanie dans la CEE. En ce qui concerne les sociétés ou personnes physiques d'un État qui n'est pas membre de la CEE, ils sont autorisés à acquérir des terrains sous les conditions prévues par les traités internationaux et sous réserve de réciprocité.

Quelque soit leur nationalité, les personnes physiques ou les sociétés étrangères peuvent contourner ces contraintes et acquérir des terrains en Roumanie par l'intermédiaire de la mise en place d'une société roumaine dont ils ont le contrôle.

Synthèse par Deloitte Romania, Juin 2011

POURQUOI S'INSTALLER EN ROUMANIE ?

TEMOIGNAGE PAR NORAUTO ROUMANIE

Depuis Juin 2009, Norauto est implanté en Roumanie. Jusqu'à présent nous avons trois centre auto à Bucharest et de nouveaux sites sont étudiés dans les grandes villes de la Roumanie.

Au premiere trimestre 2009, 17 300 véhicules légers neufs ont été écoulés à Bucarest, soit près de 60% du total national. Le taux de motorisation de la capitale a atteint en 2008 un niveau équivalent à ceux de l'Allemagne et de la France.

La Roumanie prévoit par ailleur d'augmenter ses investissements dédiés aux infrastructures de 30% chaque année jusqu'en 2012. Cela fait d'elle le pays le plus dynamique d'Europe d'Est en terme de développement du réseau routier.

Création de gamme adaptées au marché roumain, recherche de fournisseurs locaux et négociation, référencement, recrutement, implantation magasin, formation. Nous sommes partis d'une page blanche en ayant pour objectifs de répondre aux attentes de nos clients tout en respectant un concept qui fonctionne dans les autres pays européens.

La Roumanie est un pays très attachant, qui mérite d'être découvert. C'est un pays de paradoxe qui donne l'impression d'avoir sauté quelques décennies, des années 50 aux années 2000 en 5 ans: de la vieille télé couleur à l'écran Plasma, de la Dacia 1310 à l'Audi A4.

L'accueil a été très bon – il est facilité par le niveau en langues étrangères qui est vraiment incroyable – des nombreux habitants parlent 2 ou 3 autres langues. Le parc automobile est aussi surprenant car il est plus récent que le parc français! Les équipes sont qualifiées et présentent notamment de fortes compétences techniques en atelier avec des facultés d'adaptation aux nouvelles technologies étonnantes.

Notre concept est nouveau en Roumanie, nous devons prouver que nous sommes une nouvelle et bonne alternative à ce qui existe et faire connaître nos atouts : transparence, disponibilité des produits, prix, accueil, qualité de service.

LA ROUMANIE 2011 – RISQUE DE PAYS ET PERSPECTIVES

LE RISQUE DE PAYS DE LA PERSPECTIVE @COUNTRY RATING

Il mesure le risque moyen d'apparition des incidents de paiement enregistrés par les sociétés d'un certain pays. La méthodologie Coface prend en considération les éléments suivants : les perspectives économiques et politiques du pays, l'expérience de paiement de Coface, en qualité d'assureur de crédits commerciaux, le climat d'affaires. Le rating de pays Coface est disponible pour 155 pays, avec 7 classes de risque: A1, A2, A3, A4, B, C, D.

Country Risk Rating								Business Climate Rating	
	January 2007	January 2008	January 2009	January 2010	March 2010	June 2010	September 2010	January 2011	2010
Slovenia	A1	A1	A1 ↘	A2	A2	A2	A2	A2	A2
Czech Republic	A2	A2	A2	A2 ↘	A2	A2	A2	A2	A2
Estonia	A2	A2 ↘	A3	A4 ↘	A4 ↘	A4	A4 ↗	A3	A2
Poland	A3	A3 ↗	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3
Slovakia	A3	A3	A3	A3 ↘	A3	A3	A3	A3	A2
Hungary	A3	A3	A3 ↘	A4	A4	A4	A4	A4	A2
Lituania	A3	A3 ↘	A3 ↘	A4 ↘	A4 ↘	A4	A4	A4	A3
Turkey	B	B	B	B	B	B ↗	A4	A4	A4
Croatia	A4	A4	A4 ↘	A4 ↘	A4 ↘	A4 ↘	A4 ↘	A4 ↘	A3
Bulgaria	A4	A4 ↘	A4 ↘	B	B	B	B	B	A4
Latvia	A3	A3 ↘	A4	B ↘	B ↘	B ↘	B	B	A3
Romania	A4	A4 ↘	A4 ↘	B	B	B	B	B	A4
Serbia	C	C	C	C	C	C	C	C	C

* Rating B : un milieu économique et politique instable, capable d'affecter par la suite une histoire déjà pauvre des paiements.

EVALUATION DES ÉLÉMENTS:

Expérience de paiement:

- de la perspective de l'évolution du nombre d'insolvabilités

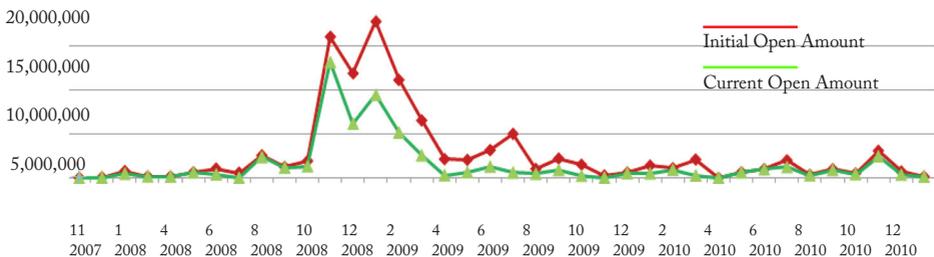
Par rapport à 2009, bien que le nombre des insolvabilités reste croissant, il faut prendre en considération 2 éléments : le taux de croissance diminue (d'une croissance de 27% - 2009 vs 2008, à une croissance d'environ 10% - 2010 vs 2009), et en 2010 le plus important nombre d'insolvabilités a été enregistré dans

le premier trimestre, lorsqu'on a résolu les demandes de 2009 renvoyées à cause de la grève des magistrats.

Conséquemment, si on discute seulement des insolvabilités générées en 2009 et 2010 on peut prendre en considération une stabilisation ou même une réduction en 2010 versus 2009.

- de la perspective des incidents de paiement rapportés à Coface

Index Coface Incidente de plati 2007-2010



Le climat d'affaires

La qualité et la disponibilité des informations financières sont bonnes de la perspective de l'accès facile et des coûts réduits, une amélioration étant enregistrée dans la collaboration avec les sociétés analysées qui montrent une transparence limitée.

La protection des crédateurs est adéquate de la perspective de l'existence de la législation, mais son application est difficile à cause du système judiciaire.

L'efficacité de la récupération des débits est réduite dans l'étape légale et en insolvabilité, et le milieu institutionnel se remarque par des institutions existantes, mais à peine fonctionnelles.

Les perspectives économiques et politiques du pays

Le scénario d'une récession prolongée s'est matérialisé en 2010, lorsqu'on a enregistré une réduction par 1.9% du PIB. Les moteurs de récupération économique se sont avérés très fragiles et fort influencés par l'instabilité politique (constructions, agriculture, export, industrie, consommation). La demande domestique extrêmement réduite a été affectée par les politiques fiscales restrictives et les mesures d'austérité.

La Roumanie se maintient dans un cercle vicieux au niveau macroéconomique (finances publiques – demande interne – croissance économique).

CONCLUSIONS

Du point de vue de la conduite de paiement, bien qu'on se confronte encore avec des défis importants et le prolongement de la récession continue de mettre pression sur la liquidité, 2010 a amené une stabilisation / amélioration.

Le climat d'affaires bénéficie de transparence et de règles suffisantes, mais une amélioration de l'application et de la fonctionnalité des institutions est nécessaire.

Le milieu d'affaires réussit à enregistrer des performances en dépit du cadre général (politiques publiques, consommation décroissante, etc.);

Le principal élément à effet négatif sur le rating reste la perspective économique et l'instabilité politique.

RISQUES 2011

Prolongement de la récession

La liquidité des sociétés est déjà à la limite, la continuation de la réduction de la consommation affectera davantage la solvabilité des sociétés

Les coûts sont déjà optimisés, la capacité d'agir sur ce segment est réduite, donc la reprise de la croissance est vitale.

Dynamique des prix

La dynamique des prix n'est plus fondée sur la demande, ce qui réduit la prédictibilité et génère des effets majeurs du point de vue de la profitabilité ; on diminue la capacité de prédire les acquisitions correctement

L'affaiblissement des sociétés dans la période de la crise rend difficile le recouvrement des risques supplémentaires générés par la volatilité des prix

La tendance descendante de la consommation

Les arriérés du secteur public par rapport au milieu privé

Rédigé par Coface, Juin 2011



INCUBATEURS PME VOTRE BUREAU DANS 52 PAYS

Gain de
Temps...



Limitation
des risques...



Réduction
des coûts...

- ▶ Développement commercial, commerciaux à temps partagé
- ▶ Domiciliation postale, fiscale
- ▶ Hébergement de collaborateurs, VIE
- ▶ Recrutement, gestion salariale, portage salarial, coaching
- ▶ Création d'un bureau de vente ou d'une filiale
- ▶ Assistance marketing, commerciale, gestion déléguée
- ▶ Assistance à l'installation dans vos propres bureaux

www.uccife.org

LES SECTEURS PORTEURS

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Opportunités de développement du pays :

- le boom industriel suivant sera la digitalisation
- le développement du secteur des services pour le marché local, avec un fort besoin de modernisation/équipement des entreprises
- une évolution explosive des centres d'appel

Le grand atout du secteur est la présence d'une main d'oeuvre hautement qualifiée.

Les secteurs les plus dynamiques sont représentés par le développement des logiciels et les services, avec une croissance de 40% depuis 2000. Les régions les plus développées sont situées à l'Ouest du pays (Timisoara, Cluj), avec un pôle émergeant autour d'Iasi.

L'INFRASTRUCTURE

Le développement de l'infrastructure des transports est la priorité absolue du gouvernement roumain pour les années à venir. Le taux annuel de croissance des investissements dans l'infrastructure est estimé à 30% jusqu'en 2012, la Roumanie étant le plus dynamique marché de la région.

Plus de 100 de projets d'infrastructure urbaine ont été déposés pour l'obtention des financements européens, surtout dans la région Nord-Est. 1,5 mld € seront alloués par l'état en 2009 pour la modernisation et la construction des routes, et 0,5 mld € pour le réseau ferroviaire.

Un autre axe de développement est l'infrastructure des services autour des parcs industriels et des pôles de croissance.

L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le secteur de l'énergie en Roumanie est en pleine restructuration. En général, la Roumanie est plutôt bien placée au niveau européen, étant un des pays avec une dépendance plutôt faible des importations des ressources énergétiques (10ème place parmi les 27 pays membres).

Les priorités du gouvernement vont vers les domaines hydroélectrique, thermoélectrique et thermonucléaire. Les énergies renouvelables et la modernisation du réseau de distribution sont de grande actualité, focalisant les intérêts de la plus part des investisseurs.

En ce qui concerne l'environnement, seulement 13% des agglomérations urbaines ont une station de traitement des eaux usées. Actuellement, les déchets collectés sont stockés et il y a peu de moyens de recyclage et/ou destruction.

L'AGRO-ALIMENTAIRE

En 2008, l'agriculture roumaine contribue à 6,5% du montant du PIB.

L'agro-alimentaire présente des fortes opportunités d'investissement dans la transformation et la commercialisation de proximité. Une grande majorité des produits alimentaires sont à présent transformés dans des unités situées à grande distance, voire à l'étranger, avec des répercussions sur le prix de distribution et la qualité des produits.

L'agriculture et la distribution des produits bio présentent un gros potentiel, avec le développement des systèmes d'évaluation performants et l'émergence d'un marché de distribution local.

Un autre axe en évolution est représenté par les services en zone rurale, destinés à l'amélioration de la productivité et de la qualité de vie.

L'AGRICULTURE - QUELLES PERSPECTIVES ?

Autrefois grenier de l'Europe, la Roumanie est aujourd'hui un importateur net de nombreux produits agricoles et alimentaires. Mais ce pays attire toujours autant les investisseurs étrangers dans ce secteur.

UN PAYS A FORT POTENTIEL AGRONOMIQUE

Les causes de cette contre performance générale sont connues : part très importante de l'agriculture de subsistance sur de très petites fermes, terres non exploitées (environs 8,5% de la surface agricole totale), manque de technicité de l'agriculture « commerciale » et difficultés de trésorerie qui amènent à des impasses sur la fertilisation ou les traitements. Ce constat cache les agriculteurs performants qui ont adoptés une approche agronomique raisonnée et savent tirer partie des conditions pédoclimatiques, notamment des sols souvent riches et profonds.

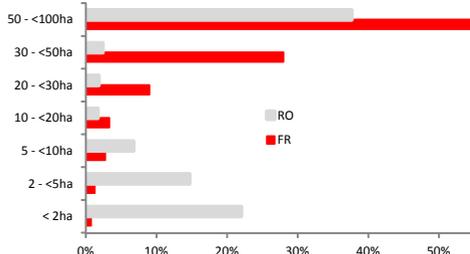
La Roumanie est donc attractive pour son potentiel agronomique, mais aussi pour la disponibilité du foncier et la possibilité d'y faire subventionner les investissements dans le matériel de production à hauteur de 40% dans la majorité des cas.

En effet, l'Union Européenne mobilise plus de 8 milliards d'euros sur la période 2007-2013 pour la Roumanie afin de moderniser la production agricoles, développer la transformation alimentaires, favoriser la structuration des filières et accompagner le développement rural dans son ensemble.

Repartition de la surface agricole totale
(en milliers de ha)

Surface agricole utile	9384,4
Prairies & STH	4907,4
Vignes & Vergers	413,5
TOTAL	14705,3
Surface abandonnée	1200,0
Surface agriculture bio	83,8

Repartition de la surface agricole
par taille des fermes



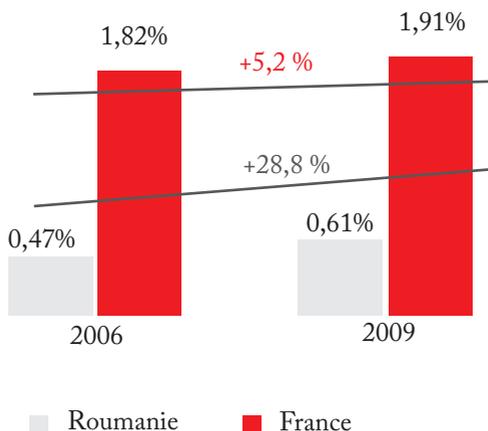
LE BIO – UNE NICHE EN PROGRESSION

Au niveau de la transformation alimentaire, l'UE donne la priorité notamment aux produits « bio » (label AB « Agriculture Biologique »), traditionnels et d'origine contrôlée (label IGP « Indication Géographique Protégée »).

Grace à la progression rapide des revenus, un temps freinés par la crise, la demande pour le « bio » s'est traduite par une augmentation de 28% des surfaces certifiées entre 2006 et 2009.

L'apparition de cette classe moyenne, sensible aux arguments de santé, saveur, origine et écologie, est une opportunité pour les petits et moyens industriels qui seront capables d'exploiter la diversité du patrimoine culinaire et d'assurer la qualité de leur gamme de : produits laitiers, charcuterie, vins et alcools mais aussi plats cuisinés ou préparations de légumes...

Progression des surfaces agriculture biologique dans les surfaces agricoles totales



Rédigé par 3D Conseil, Juin 2011

LES FONDS EUROPÉENS EN ROUMANIE- ÉTAT DES LIEUX

Dans le contexte de son adhésion à l'Union Européenne, la Roumanie bénéficie sur la période 2007-2013 de 19.2 mld € au titre des fonds structurels et de cohésion auxquels s'ajoutent 8.2 mld € au titre du développement rural et de la pêche.

LES FINANCEMENTS pour les Programmes opérationnels de 19.2 mld € se répartissent ainsi :

POS Transport Opérateurs nationaux (vois ferrées – route)	4.6
POS Environnement - Sociétés de grandes tailles (eau) - Propriétaires de sites pollués	4.5
Développement régional - PME et TPE - Opérateurs de services publics - Universités et instituts de formation professionnelle	3.7
POS Développement des RH Tout type d'entreprises	3.5
POS Compétitivité PME	2.5
Autres	0.4
Fonds Structurels et de cohésion	19.2

TAUX D'ABSORPTION

Comme le montre le graphe ci-après à fin janvier 2011 et bien qu'en progression, le taux d'absorption des fonds de 9.3% laisse craindre un goulot d'étranglement dans le processus d'approbation des dossiers en 2012-2013 et dans le processus de paiement de 2013 à 2015. Au rythme actuel d'absorption, les paiements devraient s'étaler jusqu'en 2020 alors que les fonds structurels doivent être absorbés jusqu'en 2013 et leur paiement réalisé jusqu'en 2015 faute de les perdre !



LES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS

Le fait que toutes les autorités de gestion et la plupart des organismes intermédiaires - à qui des fonctions opérationnelles ont été déléguées - soient subordonnées aux mêmes ministères de ressort ne présente pas en réalité l'avantage souhaité, en raison de l'insuffisance des ressources des ministères tant informatiques que juridiques ou humaines. De plus, les problèmes de coordination et de collaboration se multiplient quand les organismes intermédiaires ne dépendent pas des mêmes ministères que les autorités de gestion. Bien qu'en théorie les organismes intermédiaires dépendent des autorités de gestion, ces dernières n'ont en réalité que peu d'options pour améliorer les performances des organismes intermédiaires si ce n'est de promulguer des conseils. Réintégrer au sein des autorités de gestion les fonctions opérationnelles n'est pas une option compte tenu de la rareté de leurs ressources.

LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

La majorité des autorités de gestion et des organismes intermédiaire sont confrontées avec des problèmes de capacité avec des positions vacantes. Contrairement aux idées préconçues, le taux de rotation du personnel est inférieur à 10% et n'est pas un problème majeur. Le problème principal semble résider dans l'absence d'outils de mesure de la performance individuelle du personnel dont le niveau et le salaire n'est soumis à aucun objectif de performance tant qualitatif que quantitatif.

UNE COORDINATION À AMÉLIORER

La faiblesse d'absorption des fonds européens a mis en lumière un manque de coordination stratégique, législatif et financier avec en particulier un manque de corrélation entre les législations régissant la mise en place des instruments de financement des fonds structurels et les autres législations existantes.

En conclusion, l'absorption des fonds européens demeure un sujet de préoccupation central pour la Roumanie, même si des améliorations sensibles ont déjà été réalisées avec notamment la possibilité d'obtenir des préfinancements.

Rédigé par KPMG Roumanie, Juin 2011

LES FORMES JURIDIQUES DE L'IMPLANTATION EN ROUMANIE ET RELATIONS FRANCO-ROUMAINES

En ce qui concerne les formes sous lesquelles un étranger peut s'implanter en Roumanie, celles-ci restent très « classiques ».

Ainsi donc, selon le degré de développement et d'implication souhaitée, un étranger pourra s'implanter sur le marché roumain sous différentes formes :

- Le Bureau de Représentation ;
- La constitution d'une société commerciale nouvelle, d'une succursale ou l'entrée dans le capital d'une société privée existante ;
- La participation au processus de privatisation.

Notons également désormais la possibilité de constituer des Groupements d'Intérêt Economique (GIE), Groupement européen d'intérêt économique et des sociétés européennes, comme suite à la modification de la Loi n° 31/1990 concernant les sociétés commerciales.

LA CONSTITUTION D'UN BUREAU DE REPRÉSENTATION

Cette forme d'implantation est privilégiée par les entreprises de commerce par opposition aux sociétés industrielles, dont l'implantation passera nécessairement par une forme sociétaire classique, du type Société par Actions (SA) ou Société à Responsabilité Limitée (SARL).

La création d'un Bureau de Représentation permet dans un premier temps, aux sociétés de commerce d'aborder le marché roumain à travers une structure plus souple que celle résultant de la constitution d'une société locale.

Le Bureau de Représentation agit comme un mandataire, au nom de la ou des sociétés qu'il représente, sans pouvoir cependant effectuer des actes de commerce et donc signer des contrats et faire des actes de commerce. Ses seules ressources sont les fonds qu'il reçoit de la part de son siège pour son fonctionnement.

En pratique, les Bureaux de Représentation effectuent au nom de la société étrangère

qu'ils représentent, des opérations de prospection du marché, d'émission et de réception d'offres commerciales et de suivi local des contrats signés par la société étrangère. C'est le « VRP » en Roumanie de la société étrangère.

Les Bureaux de Représentation sont soumis à un impôt fixe de 4.000 Euros (l'équivalent en Lei au taux de change communiqué par la Banque Nationale du jour du paiement) par année fiscale (laquelle correspond dans l'immédiat en Roumanie obligatoirement à l'année civile), payable en deux tranches jusqu'au 25 juin et jusqu'au 25 décembre de l'année en cours.

Cette forme d'implantation est souvent intéressante pour les sociétés souhaitant avoir un suivi de la vente de leurs produits sur le marché roumain.

LA CRÉATION DE SOCIÉTÉS EN ROUMANIE

L'investissement sociétaire

Société mixte ou filiale, ce type d'investissement a eu longtemps « la côte » et continue de l'avoir. Il permet surtout une implantation durable sur le marché roumain.

Proche de la législation française et italienne, la Loi n° 31 du 16 novembre 1990 sur les sociétés commerciales, modifiée à plusieurs reprises, dont la dernière fois en avril 2011, elle définit les règles de constitution, de fonctionnement, de dissolution et de liquidation des sociétés suivantes : la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société par actions, la société à responsabilité limitée comportant au moins deux associés, mais également un associé unique.

En ce qui concerne les notions de « filiale » et « succursale » il a fallu attendre 1997, pour que la législation roumaine sur les sociétés commerciales en donne une définition claire.

Ainsi, la filiale a été définie comme étant une société à personnalité morale, créée selon l'une des formes prévues par la loi, par une société déjà existante.

En ce qui concerne la succursale, celle-ci est définie comme étant un démembrement de la société - mère, sans personnalité morale ; les succursales doivent néanmoins être immatriculées au Registre du Commerce.

En pratique, les formes les plus couramment préférées par les investisseurs étrangers

sont la filiale créée sous forme de Société à Responsabilité Limitée (SRL), en raison de sa souplesse de fonctionnement ou la Société par Actions (SA).

En ce qui concerne les caractéristiques des micro-entreprises, créées la plupart du temps sous forme de SRL, voir ci-dessous.

Ci-après les principales caractéristiques des SA et SRL :

La Société par Actions (SA)

- Fondateurs : le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à 2.
- Capital social: 90.000 lei (à présent, c.à.d. la contre-valeur en lei d'environ 25.000 Euros) divisé en actions nominales ou au porteur, d'une valeur nominale minimale de 0,1 lei chacune.
- Apports : en numéraire (au moins 30 % au moment de la constitution de la société) ou en nature.
- Organes de gestion : la possibilité de choisir entre un système unitaire - un administrateur Conseil d'Administration et un système dualiste - Directoire et au Conseil de Surveillance. Dans les sociétés légalement auditées, le Conseil d'Administration est obligé de déléguer la gestion de la société à des Directeurs.
- Surveillance de la gestion : au moins 3 censeurs / des auditeurs statutaires.

La Société à Responsabilité Limitée (SRL)

- Fondateurs : minimum 1, maximum 50.
- Capital social : Minimum 200 lei (environ 50 Euros), divisé en parts sociales d'une valeur nominale minimale de 10 lei chacune.
- Apports : en numéraire (obligatoires, lors de la constitution) ou en nature, libérables intégralement au moment de la constitution de la société.
- Cession des parts sociales : libre entre les associés. Soumise à l'agrément de 3/4 des associés à l'égard des tiers.
- Organes de gestion : un ou plusieurs administrateurs ; il est possible, mais pas obligatoire, de constituer un Conseil d'Administration.
- Surveillance de la gestion : les associés / les censeurs / les auditeurs statutaires.

En ce qui concerne le formalisme de l'immatriculation d'une société en Roumanie, aux termes de l'Ordonnance d'urgence n° 75/2004, le certificat d'immatriculation d'une société peut être délivré sous quelques jours suivant le dépôt (complet) du dossier ; depuis août 2008 il est également possible d'enregistrer une société online, si vous disposez d'une signature électronique.

LE CADRE DES RELATIONS FRANCO-ROUMAINES

La plupart des investissements en Roumanie sont faits soit au travers de filiales détenues à 100% par du capital étranger, soit au travers de sociétés en partenariat avec des locaux. L'époque des privatisations est presque finie. Mais des privatisations réussies, l'histoire des relations franco-roumaines en est pleine : comme par exemple, la privatisation de Dacia par Renault, de la Banque Roumaine de Développement par la Société Générale, de Romcim par Lafarge, etc.

Dans l'ensemble, les investissements français ont été jusqu'à maintenant, plutôt l'œuvre de grands groupes, plutôt que des PME. En effet, pendant que l'Italie, 7ème investisseur étranger en Roumanie, affiche à fin 2010 plus de 30.000 sociétés immatriculées en Roumanie et que l'Allemagne (3ème investisseur étranger en Roumanie, juste devant la France) en affiche plus de 18.000, la France elle, n'affiche que 6.500 sociétés. Ainsi donc nos PME ont encore beaucoup à faire, pour être non seulement des exportatrices, mais compter également au nombre des investisseurs étrangers en Roumanie. Car le développement de la France passe aussi par la capacité de ses PME à s'exporter et à se développer à l'international.

Rédigé par le Cabinet d'avocats Gruia Dufaut (Paris & Bucarest)

Juin 2011

DÉTACHÉ/EXPATRIÉ AUPRÈS D'UNE ENTREPRISE ROUMAINE

Définition :

Un détaché est une personne qui est salariée d'une entreprise française et qui travaille en Roumanie auprès d'une entreprise roumaine (généralement filiale du groupe) sur la base d'une lettre ou contrat de détachement.

Corollaire :

Les coûts salariaux du détaché sont généralement répercutés à l'entreprise roumaine où travaille le détaché.

ASPECTS FISCAUX POUR LA FILIALE OÙ TRAVAILLE LE DETACHE

Démarches initiales

- Nécessité de conclure un contrat entre l'employeur du détaché et l'entreprise d'accueil sous peine de non déductibilité fiscale de la charge pour la société roumaine ;
- Nécessité d'enregistrer ce contrat à l'administration financière dans les 30 jours à compter de sa signature ;
- Déclaration de la présence du détaché dans les 15 jours qui suivent son arrivée (formulaire 222).

Déroulement du contrat

- Emission par l'employeur d'une facture ;
- Déclaration de cette acquisition de services par l'entité roumaine dans sa déclaration mensuelle de biens et de services intracommunautaires (déclaration 390) ;
- Règlement de la facture et retenue à la source (importance du certificat de résidence fiscale du non résident pour pouvoir se placer sous les dispositions de la convention

fiscale entre la France et la Roumanie et particulièrement son article 7) ;

- Rapport d'activité du détaché pour justifier de la réalité du service presté ;
- La déductibilité fiscale des frais de transport et de logement par l'entreprise roumaine d'accueil est sous condition : les coûts salariaux du détaché doivent être refacturés par son employeur à la société d'accueil roumaine d'une part et d'autre part le logement supporté par l'entreprise roumaine doit être traité comme un avantage en nature par le détaché quand celui-ci déclare au fisc roumain ses revenus (formulaire 224).

En fin de contrat

Déclaration par l'entreprise d'accueil de la fin de la présence du détaché dans les 15 jours qui suivent son départ (formulaire 222).

DEMARCHES A EFFECTUER PAR LE DETACHE

Démarches initiales

Obtention du certificat d'enregistrement (dénomination actuelle du permis de séjour) auprès de l'Office Roumain pour l'Immigration <http://ori.mira.gov.ro/>: car tout séjour en Roumanie de plus de 90 jours nécessite un titre de séjour.

- La démarche se fait sur 1 seule journée par l'intéressé en personne (qui est pris en photo sur place).
- Le formulaire trilingue complété est à déposer le matin avec en pièces jointes :
 - la lettre de détachement (traduction autorisée et légalisée)
 - une photocopie du passeport
 - un timbre fiscal de 2 RON
 - une demande de l'entreprise d'accueil (format libre).
- Le certificat d'enregistrement comportant le Code Numérique Personnel (CNP) est retiré l'après midi même.

Ouverture d'un compte bancaire en RON d'où le détaché virera au Trésor Public Roumain son impôt sur le revenu.

Enregistrement au Registre des Français au Consulat.

Démarches récurrentes

Déclaration mensuelle en Roumanie des revenus obtenus en Roumanie (déclaration 224) :

- La déclaration est à faire mensuellement par tout détaché dès son premier mois de résidence fiscale en Roumanie.
- Le revenu à déclarer au plus tard le 25 du mois suivant est le montant net perçu au cours du mois précédent : montant net en Euro * cours de change EURO/ RON de la BNR valable le dernier jour du mois.
- Le montant de l'impôt à acquitter en RON au plus tard le 25 du mois suivant est de 16% de la base déclarée.
- Déclaration 224 et copie de l'Ordre de Paiement tamponné de la banque où le détaché a son compte sont à déposer à l'administration fiscale du domicile du contribuable ou envoyées par la Poste en recommandé.
- Le fisc perçoit des pénalités de 50 RON par déclaration non enregistrée dans les délais. Ne pas avoir payé au Trésor Public roumain le montant dû dans les délais impartis (et ce à compter du 25 qui suit le premier mois quand la personne est devenue résidente fiscale en Roumanie) implique des pénalités de 0,04% par jour de retard.

A noter que la personne incriminée est le contribuable, ni son employeur, ni l'entreprise d'accueil en Roumanie.

Le Site Internet de la Maison des Français à l'Etranger, service du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes <http://www.mfe.org/index.php/Portails-Pays/Roumanie/Fiscalite/Convention-fiscale> présente la convention fiscale entre la France et la Roumanie ainsi que des exemples d'application. L'article 15, paragraphe 1 précise que les traitements et salaires d'origine privée ne sont, en règle générale, imposables que dans l'Etat où s'exerce l'activité du salarié.

L'exception à cette règle générale est prévue au paragraphe 2 sous réserve de 3 conditions simultanément remplies :

- le séjour temporaire du bénéficiaire en Roumanie ne dépasse pas une durée totale de 183 jours;
- la rémunération est payée par un employeur qui n'est pas résident de l'Etat d'exercice;

- la rémunération ne doit pas être à la charge d'un établissement stable ou d'une base fixe de l'employeur dans l'Etat.

Quant à l'article 4, paragraphe 2, il fournit des critères subsidiaires permettant de résoudre le cas de double résidence.

Importantes dispositions du Code Fiscal roumain et de ses Normes d'application : dans le cas où une personne qui a exercé son activité en Roumanie pour une période plus courte de 183 jours, au cours de toute période de 12 mois consécutifs qui s'achève avec l'année calendaire en cause et qui fut payée depuis l'étranger, prolonge son séjour en Roumanie au delà de 183 jours, l'impôt sur le revenu de salaires pour l'activité exercée en Roumanie est dû à compter du premier jour d'arrivée en Roumanie. Dans ce cas, le contribuable dépose au fisc la déclaration mensuelle d'imposition (déclaration 224) qui va comprendre les revenus mensuels obtenus pour la période antérieure à celle de prolongation du séjour en Roumanie dans les 15 jours à compter du dernier jour de la période révolue de 183 jours.

Situation en matière de protection sociale

Depuis le 1er mai 2010, les dispositions du Règlement CEE 883/2004 pour coordonner les régimes de sécurité sociale s'appliquent.

Une personne qui a une activité salariale dans un Etat membre pour un employeur qui réalise habituellement son activité dans le même Etat membre et qui est détachée par son employeur dans un autre Etat membre pour y travailler continue à être soumise à la législation du premier Etat membre à condition que la durée prévisible du détachement ne dépasse pas 24 mois et qu'elle n'est pas détachée pour remplacer une autre personne.

Ainsi, aux termes de l'article 12 de ce Règlement, un salarié français qui est envoyé temporairement en Roumanie par son employeur (salarié détaché) reste affilié aux caisses françaises pour une période de 24 mois au maximum.

Démarches en fin de contrat de détachement

Les détachés doivent demander un certificat fiscal qui comporte les montants déclarés et les impôts payés.

Il est prudent de conserver précieusement un exemplaire de toutes les déclarations envoyées avec l'accusé de réception du recommandé ou dûment tamponné si déposé au guichet ainsi que des copies des ordres de paiement au Trésor Public.

L'EXPATRIE

Définition :

Un expatrié est une personne qui est salariée sur la base d'un contrat de travail auprès d'une entreprise roumaine (filiale, succursale) ou bureau de représentation. Pas de permis de travail pour un ressortissant de l'UE.

Démarches initiales

Comme pour tout salarié, l'expatrié doit être inscrit par son employeur au REVISAL au plus tard la veille du début de son activité. En l'absence de Code Numérique Personnel roumain, sont mentionnées les références du passeport/carte d'identité.

L'expatrié doit conclure un contrat de travail car c'est sur la base de ce contrat de travail que se fait la demande de titre de séjour auprès de l'Office Roumain d'Immigration et que le salarié obtient son CNP.

Quant à l'impôt sur le revenu que l'expatrié tire en Roumanie de son activité salariale, il est retenu à la source par son employeur qui le vire au Trésor Public roumain.

Que faire côté France ?

Le contribuable qui cesse d'être résident fiscal en France doit communiquer dès que possible au centre des finances publiques dont il dépend sa nouvelle adresse en Roumanie pour permettre l'envoi de sa déclaration.

L'année suivant le départ à l'étranger, ce contribuable peut déposer sa déclaration d'impôt sur le revenu auprès du service des impôts de son ancienne résidence principale en France ou déclarer en ligne ses revenus sur www.impots.gouv.fr. Cette déclaration comporte les revenus du 1er janvier jusqu'à la date du départ en Roumanie.

Les années suivantes, les revenus de source française imposables en France sont à déclarer dans la déclaration 2042 en ligne avant le 30 juin ou par courrier au Service des impôts des particuliers des non-résidents TSA 10010 10, rue du Centre 93465 Noisy le Grand Cedex.

Coûts salariaux/protection sociale

Les charges sociales qui s'appliquent à la rémunération de l'expatrié sont celles qui s'appliquent à tout salarié roumain et ouvrent droit à la même protection sociale.

Avantages en nature : le montant du loyer acquitté par l'employeur pour l'expatrié s'ajoute à la rémunération brute pour le calcul des charges fiscales et sociales assises sur les salaires.

L'année du retour en France

La nouvelle adresse en France est à communiquer dès que possible au Service des Impôts des Particuliers des non-résidents si le dossier fiscal était géré par ce service les années précédentes afin qu'il soit transmis au service des impôts du nouveau domicile. L'année de retour, la date limite de dépôt est celle fixée pour les résidents.

Par APEX Team, Juin 2011

FISCALITE DES ENTREPRISES

L'organisation des règles comptables et fiscales en Roumanie recèlent de bonnes surprises et permettent de ne pas se sentir dépaysés.

Une étude récente a calculé que la gestion administrative d'une entreprise roumaine nécessitait en moyenne 222 H (un peu moins de 150 H pour la France). Preuve de ce poids administratif, le nombre de paiements de taxes est le plus élevé d'Europe avec 113 paiements/an contre 17 paiements/an en moyenne en Europe.

La comptabilité roumaine nécessite donc une organisation rigoureuse dès la création de la société. Aspect positif de cette situation, ces obligations comptables rendent la comptabilité « utile » dans la gestion de l'entreprise et permettent de disposer d'outils de contrôles efficaces.

Parfois considérée comme attractive avec un taux d'IS parmi les plus bas à 16%, La Roumanie n'est pas un paradis fiscal. Ainsi avec un taux de taxation global de 44,9%, le pays se situe au niveau de la moyenne européenne (44.2%).

Pour 2011, il est à retenir les modifications suivantes :

Amélioration de la compétitivité du pays

- Statut de la micro-entreprise (taux d'imposition des revenus : 3%)
- Déclaration unique des cotisations, Impôts sur le revenu et liste nominative des assurés. Déclaration effectuée par voie électronique.
- Cessation de l'obligation d'enregistrement des contrats de travail et abrogations des dispositions concernant les cartes de travail. Déclaration effectuée par voie électronique.
- Pour les sociétés dont le CA est < 35.000 EUR :
 - Enregistrement la comptabilité trimestriellement.
 - Fin de l'obligation de dépôt des liasses fiscales semestrielles

Augmentation des revenus de l'Etat

- Dividendes versés par les filiales roumaines de sociétés membres de l'UE sont taxés à hauteur de 16%
- Paiement d'une taxe sur les emballages 2 LEI/Kg
- Taxe de pollution pour les véhicules augmente d'environ 45-50%

CHIFFRES	GENERALITES	REMARQUES
Taux taxe globale	44.9%	44.2% pour l'UE
Nombres de taxes	17	Moyenne UE : 11
Nombres de paiements	113	Moyenne UE : 17
Temps administratif nécessaire	222 Heures (en 2010)	Moyenne UE : 222h. En 2011, on attend une réduction progressive.
Taux de Change 31/12/2010	1 EUR = 4,2848 RON	
Rémunération Brute moyenne	2.022 RON	
Salaire de base minimum	3.94 RON/h (670 RON/mois) 4.11 RON/h (700 RON/mois)	Selon la loi Selon Convention collective (non signée)
Age de la retraite	Femmes : 63 ans Hommes : 65 ans	
Temps de travail	170 H/mois	
Frais de déplacement	13 RON en Roumanie min. 35 EUR à l'étranger	Déductible jusqu'à 2.5 fois la somme minimale
Ticket repas	9 RON/jour ouvrable	
Charges sociales individuelles	≈ 16,5%	Fonction de l'activité/ du salaire etc.
Charges patronales	≈ 28,5%	Fonction de l'activité/ du salaire etc.
Impôt sur les sociétés	16%	Sur le bénéfice
Taux d'imposition régime micro-entreprise	3%	Sur les revenus
Taux / dividendes	16%	0% selon conditions de détention
Taux revenus locatifs	16%	25% frais déductibles
Taux / +values mobilières	16%	
Taux / +values immobilières	16%	Différent si personne physique
TVA	24%	9% sur certains biens, 5% sur le logement social
Impôt sur les revenus	16%	Retenus à la source
Plus values sur actifs cédés	0 %	Imposable au titre de l'IS
Durée du déficit reportable	7 ans	
Taux sur les revenus agricoles	16%	

**l'attention du lecteur est attirée sur le caractère général des informations fournies. Les informations fournies par FIN-EXPERT CONSULTING ne constituent pas une réponse écrite à une consultation et ne peuvent engager la société FIN-EXPERT CONSULTING dans l'utilisation des informations fournies. Il est recommandé au lecteur de bien vérifier auprès d'un spécialiste. Rédigé par FIN-EXPERT CONSULTING, Juin 2011.*

VERS UNE FLEXIBILISATION DU TRAVAIL EN ROUMANIE

La réflexion des investisseurs cherchant à s'implanter en Roumanie s'intéresse désormais non seulement au coût du travail, mais aussi à la flexibilité de l'emploi, du marché du travail, des mentalités.

Depuis 2005, les rémunérations augmentent, la crise n'ayant fait que tempérer l'élan, sans changer la tendance. La Roumanie converge vers le peloton des pays d'Europe centrale, mais sans approcher le noyau dur européen. Ainsi, sur 13 pays d'Europe centrale et orientale, les revenus bruts et le coût du travail se positionnent à la limite inférieure de la région, aux côtés de l'Ukraine et de la Bulgarie. Le dilemme des investisseurs est plutôt de disposer de la prédictibilité nécessaire pour se projeter sur une perspective à 15 ans. Ainsi, le coût du travail est soumis à l'incertitude politique (maintien du taux d'imposition, montant des contributions). Il pourrait subir des changements considérables qui alourdiront la masse salariale, mais à présent, les projections pour 2014 confirment le maintien d'un degré élevé de compétitivité salariale.

Suite aux multiples injonctions du milieu des affaires, le Gouvernement propose la modification du Code du Travail. L'on envisage de flexibiliser un texte réputé rigide et protecteur pour les employés. Ce n'est pas l'idéologie libérale qui incite ce projet, puisque le Gouvernement affirme ouvertement la principale raison du changement : le soutien au milieu des affaires. A cela s'ajoute une requête du FMI, qui assiste l'Etat pour traverser la crise, ainsi que l'objectif de créer des emplois à travers la régularisation du travail au noir. Le Gouvernement focalise sur une démarche législative - forme et durée de l'embauche, facilité de créer des emplois, mais aussi de les diminuer. Sa difficulté (politique) est de maintenir le juste équilibre entre la protection sociale et la libéralisation de la législation. Pour l'instant, l'opinion publique est invitée à accepter la transformation profonde du système sans qu'on évoque nécessairement la précarisation du travail, débat si présent dans d'autres pays européens, notamment en France.

Les intérêts des parties prenantes ont isolé le Gouvernement face aux partenaires nationaux de dialogue social. Ces derniers - patronats et syndicats - ont agréé en janvier 2011 une version allégée, proche de l'esprit des propositions syndicales. Elles mettent ainsi en porte à faux le Gouvernement et les principales intéressées - les multinationales. Cependant, celles-ci ont toujours trouvé une façon avantageuse pour recruter des employés temporaires, ainsi que des moyens pour réduire leur personnel.

Le début 2011 devraient confirmer si le Gouvernement a l'assise politique nécessaire pour avancer vers la libéralisation du travail. Par la suite, l'approche des élections législatives, prévues fin 2012, ne permettront plus d'avancées libérales visibles et opposables.

Synthèse par BPI Group